



retard de salaire à cause des lenteurs des subventions accordées

Par **val972**, le **21/07/2011** à **22:59**

Bonjour, un peu rabat-joie mon message, mais j'essaie.

Nous sommes aujourd'hui le 21 Juillet et mon salaire de Juin n'est pas versé, dans huit jours c'est le paiement des salaires de juillet (donc deux salaires) et mon employeur nous a fait part qu'il attendait sur des subventions (accordé) pour nous payer. (Il nous a remis un courrier pour donner à nos banques comme quoi il allait nous payer c'est qu'une question d'heure.) Le problème c'est que financièrement je ne tiens pas la route et je ne peux plus mettre d'essence dans ma voiture (pour me rendre en clientèle) et bientôt je ne pourrai plus subvenir aux besoins de mon enfant. (En bas âge)

J'ai fait un courrier lui demandant de régulariser la situation au plus vite (par mail)

Que dois-je faire ?

Merci à vous.

Par **rugbys**, le **22/07/2011** à **10:00**

Bonjour,

Vous pourriez lui demander une avance sur salaire qu'il peut vous refuser. Vous pourriez alors constater son humanisme ou sa mauvaise foi.

Cdlt

Par **P.M.**, le **22/07/2011** à **10:11**

Bonjour,

Dans ce genre de situation, la lettre recommandée avec AR est préférable au mail...

Il est sûr qu'un tel courrier n'a pas grande valeur vis à vis des organismes financiers et n'exonère pas l'employeur de remplir ces obligations...

Vous pourriez ensuite, sur justificatifs, vous faire rembourser par l'employeur les frais bancaires qu'une telle carence vous aurait causés...

Je rappelle qu'un employeur doit bien sûr verser les salaires en temps et en heure et, par ailleurs, normalement ne peut pas refuser un acompte après 15 jours de travail dans le mois...